



Marc Jammet
Conseiller municipal PCF

Lettre d'informations municipales numéro 97. MAI 2015

UN AUDIT POUR NOS ÉCOLES. JEUDI 21 MAI À 20H30.

ENSEMBLE, ON FAIT LE POINT.

**UN AUDIT POUR NOS ÉCOLES
À MANTES-LA-JOLIE.**



Depuis le mois de mai 2014, nous nous sommes rendus deux fois devant chacune des écoles de Mantes-la-Jolie pour proposer aux parents d'élèves et aux enseignants de nous donner leur avis.

Aujourd'hui, avec plus de 80 questionnaires remis, nous sommes en mesure de faire un premier bilan de l'état de nos écoles et des avis que nous avons reçus. Et nous vous invitons à venir donner votre avis et envisager ensemble ce qu'il est possible de faire

JEUDI 21 MAI À 20H30

Au Local Commun Résidentiel de Gassicourt
64 rue Maurice Braunstein (près du Lac des Pêcheurs).

ENSEMBLE, ON FAIT LE POINT

Avec mes amis d'UNE GAUCHE DEBOUT, pendant pratiquement un an, nous nous sommes présentés deux fois devant chacune des écoles de notre ville.

Notre but : donner la parole aux parents et aux enseignants qui le souhaitent à l'aide d'un questionnaire.

Nous disposons aujourd'hui d'un peu plus de 90 questionnaires. Nouveaux rythmes scolaires « qui fatiguent les enfants dès le mercredi », activités périscolaires qui n'en ont que le nom et payantes, problèmes récurrents de sécurité, cherté de la cantine scolaire ... le premier tableau que nous pouvons dresser est loin de la situation idyllique présentée par le Maire ou son adjointe lors de chaque Conseil municipal.

Bien entendu, la situation n'est pas la même selon l'école et son ancienneté et nous n'avons pas cherché à faire dire aux parents ou aux enseignants ce que nous souhaitons entendre mais à mieux connaître la situation dans sa diversité pour pouvoir mieux y répondre ensemble.

Et nous vous invitons, jeudi 21 mai à 20h30, au Local commun résidentiel (64 rue Maurice Braunstein, à côté du Lac des Pêcheurs) à venir faire le point ensemble.

Bien à vous,

Marc Jammet.

POUR ME CONTACTER :

Marc Jammet, 31 rue Pierre Curie
78200 Mantes-la-Jolie

E-mail : marc.jammet@wanadoo.fr

Blog : www.marcjammet.fr

POUR ME RENCONTRER :

- ⇒ **LE MARDI de 18h00 à 19h00 à l'Hôtel de Ville, 31 rue Gambetta. Sur rendez-vous (contacts ci-dessus).**

*Prochain conseil municipal :
Lundi 18 mai à 20h30*

Il est public. Toute personne peut y assister.

Je finance seul mon activité et l'information que je diffuse. Si vous estimez que la démocratie passe par le devoir pour les élus de rendre des comptes sur leur activité, vous pouvez m'aider en m'adressant une contribution financière. Je vous en remercie par avance.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015.

QUESTION ORALE.

Pour l'interdiction des expulsions locatives.

J'ai à nouveau proposé au maire d'interdire les expulsions locatives sur le territoire de la commune.

Tout simplement parce qu'elles relèvent souvent « d'accidents de la vie » ou que d'autres moyens peuvent être mis en place si le locataire est de mauvaise foi (c'est-à-dire qu'il a les moyens de payer) notamment par un prélèvement à la source de ses revenus. J'ai à nouveau proposé qu'un service municipal ou que le CCAS soit chargé d'intervenir en amont (prévention) afin de les éviter.

Refus net du maire qui s'étonne de « mon obstination ».

Obstiné non, déterminé oui. Je suis bien décidé à ne pas lâcher sur cette question et à changer le rapport de forces.

Davantage d'infos sur mon blog :

<http://www.marcejammet.fr/2015/04/mantes-la-jolie-les-expulsions-locatives-au-menu.html>

Entre deux conseils.

⇒ LE MAIRE ANNONCE LA FIN DE LA FOIRE-EXPOSITION.

Il n'en a pas dit un mot pendant tout le Conseil municipal puis ... deux jours après, le maire a annoncé à la presse la fin de la foire-exposition.

J'estime pour ma part que cette foire-exposition a de l'avenir à condition qu'on se donne les moyens d'en faire un véritable évènement annuel en donnant notamment à voir les savoir-faire, les compétences, les actions de nos associations ...

Davantage d'infos : <http://www.marcejammet.fr/2015/04/le-maire-annonce-a-la-presse-la-fin-de-la-foire-expo.html>

⇒ CLOS DES LYS. KAUFMANN & BROAD POURSUIVI.

C'est ce qu'ont décidé les propriétaires de l'ensemble situé à côté de la gare qui ont décidé de porter plainte en justice contre le promoteur. Infiltrations, inondations, présence de rats ... en sont notamment la cause. Combien de temps encore la municipalité sacrifiera-t-elle l'intérêt des Mantais à celui des Mantais ?

⇒ DEVANT LES PARENTS LE MAIRE HESITE, EN CONSEIL IL DIT NON.

Je me suis fait le relais des parents d'élèves de l'école UDERZO qui demandent la fermeture de la rue des Arquebusiers aux heures d'entrées et de sorties de leurs enfants. Le maire a répondu tout net qu'il refusait estimant que c'était aux parents de « surveiller leur bout de chou »

CONSEIL DE LA CAMY.

Les élus votent à la place des citoyens.

Le Conseil communautaire a été élu le 29 mars 2014 en même temps que le Conseil municipal.

Auparavant cependant les élus s'étaient concoctés un « accord local sur mesure » qui ajoutait 10 élus à celui prévu par la loi.

A l'époque j'avais été le seul à voter contre. Et le Conseil constitutionnel m'a donné raison puisqu'il a déclaré les accords locaux contraires à la loi sur la représentation des citoyens.

Le Conseil communautaire a donc été déclaré dissous et il a fallu le recomposer avec 26 sièges pour Mantes la Jolie au lieu des 27 précédents.

Mais, du coup, les citoyens n'ont pas été appelés à voter et ce sont les élus municipaux qui l'ont fait à leur place ... J'ai donc voté au plus près de l'expression des Mantais au 2° tour des élections municipales, gardant ainsi à la liste de Rassemblement à gauche son 3° siège. La majorité UMP-UDI-MODEM gardant ses 22 sièges et « Ensemble pour une gauche citoyenne » en perdant un de son côté.

Davantage d'infos : <http://www.marcejammet.fr/2015/04/lundi-a-mantes-la-jolie-vote-annule-pour-les-citoyens-les-elus-votent-a-leur-place.html>

De tout un peu

13 EMPLOIS MUNICIPAUX ont à nouveau été supprimés lors de ce conseil. 6 sont transférés à un service commun entre Mantes-la-Jolie et la CAMY, 7 sont purement et simplement supprimés.

13.500 EUROS HORS TAXE. C'est ce que nous a coûté la société de conseil « Michael Page Public & Parapublic » pour l'embauche de trois cadres municipaux.

120.000 EUROS, c'est le résultat net (déclaré) en deux ans de la société privée ELIOR qui gère nos cantines.

LE « THEATRE DU MANTOIS » va intervenir dans les Centres de Vie sociaux dans le cadre d'une convention de partenariat avec la municipalité.

40 PERSONNES VONT POUVOIR participer à un séjour en camping dans le département du Calvados du 22 au 25 mai prochains. Il leur en coûtera 40 euros par personne. Bonne initiative mais très éloignée des besoins pour une ville de 43.000 habitants.

45 LOGEMENTS SOCIAUX reconstruits dans le cadre de l'ANRU (agence nationale de rénovation urbaine). Mais ils le seront à Magnanville et à Villers-Saint-Frédéric. J'ai à nouveau demandé au maire de me fournir la liste des reconstructions de logements sociaux (plus de 1.000 logements sociaux ont été détruits sur la Ville). Le maire a promis. Je n'ai, au moment où ces lignes sont écrites, toujours rien vu venir.